

Procédure de saisie des lits disponibles

Activités MCO, SSR, PSY, HAD, USLD

La saisie des lits disponibles dans le ROR est obligatoire pour les unités opérationnelles concernées de l'ensemble des établissements sanitaires. Cliquez sur le lien : <https://www.ror-nouvelle-aquitaine.fr>

Qu'est-ce qu'un lit disponible ?

Un lit disponible est un lit d'hospitalisation doté en personnel ni occupé au moment de la déclaration ni réservé :

- en **période normale** pendant les 24 heures suivant une demande
- en **période de tension** pendant les 12 heures suivant une demande

En période de tension solidaire la notion de « réservé » disparaît, un lit est disponible dès que non occupé.

En temps normal les lits réservés sont renseignés dans la zone « NOTES ».

La saisie des lits doit :

- Se faire dans le respect des modalités de saisie en temps normal et en cas de tension (tension et tension solidaire), voir ci-dessous
- Distinguer les lits hommes/femmes/indifférenciés/spécialisés (chambre d'isolement en santé mentale, à pression positive, à pression négative, stérile)

1. Modalités de saisie en temps normal

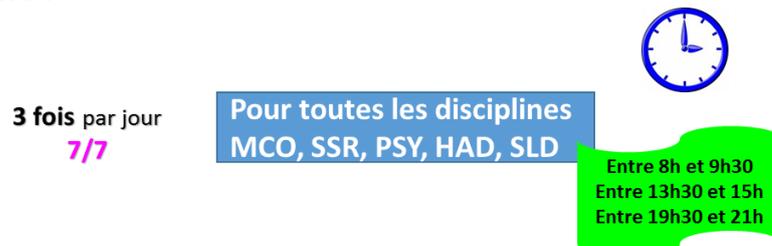
La saisie se fait au fil de l'eau en priorité. Les créneaux suivants sont à respecter à minima :



2. Modalités de saisie en cas de tension

La tension peut être déclarée soit par le directeur de l'établissement ou son représentant pour un établissement, soit par l'ARS pour un territoire

La saisie se fait au fil de l'eau en priorité. Les créneaux suivants sont à respecter à minima :



3. Modalités de saisie en cas de SSE (Situation sanitaire exceptionnelle)

La saisie se fait à la demande des tutelles dans les créneaux précisés dans la demande.

Pour toute question merci de prendre contact avec:

Votre référent établissement

L'équipe ROR :

✓ contact.ror@oruna.fr